



Abus et attouchement sexuel

Par **nathjulo**, le **20/01/2011** à **11:09**

bonjour,

il y a 20ans, j'ai été abuser sexuellement, des attouchements, par mon grand pere maternel!!!(j'en ai 29 a present)et cela plusieurs fois sur une periode de deux ans!

je l'ai enfin avouer a mes parents il y a deux ans a present!!

une discussion il y a deux jours avec mes parents a tout refait resurgir!!

j'aimerais savoir ce que j'ai la possibilité d'entreprendre envers cette personne!! je n'ai rien tenter a l'epoque car j'avais honte et peur que l'on ne me crois pas cette personne étant le pere de ma mere!! et il y a deux ans quand je l'ai avouer je pensais qu'il y avait prescription est ce vraiment le cas?

merci pour votre reponse!

Par **Domil**, le **20/01/2011** à **12:32**

Le délit (attouchement = délit, pas crime) a été commis donc en 1991.

Le délit (délict sexuel sur moins de 15 ans par ascendant) ayant été commis avant le changement de la loi du 04/02/1995 sur la prescription, il s'est prescrit en 3 ans, donc la prescription a été acquise en 1994.